

## Coordonnées utiles

### Mairie

Place de l'Eglise

79230 Prahecq

Tel. : 05.49.26.47.55

Courriel : [mairie.prahecq@wanadoo.fr](mailto:mairie.prahecq@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.mairie-prahecq.fr>



*A l'attention des parents d'élèves*

*Des écoles élémentaire et maternelle*

*De Prahecq*

## *Livret d'accueil*

### Ecoles élémentaire et maternelle

7 rue des Ecoles

79230 Prahecq

Tel. : 05.49.26.44.18 (Elémentaire)

Tel. : 05.49.26.40.18 (Maternelle)

Site internet : <http://sites79.ac-poitiers.fr/prahecq/>

### Garderie

Tel. : 06.68.64.91.35 (Elémentaire)

Tel. : 06.68.64.90.66 (Maternelle)

Contactez la Mairie de Prahecq pour tout renseignement

### Cantine

Contactez la Mairie de Prahecq pour tout renseignement.

### Centre de loisirs

Contact : Mme MOIROU Virginie (à la Mairie de Prahecq)

Tel. : 05.49.26.11.70 (matin) ou 05.49.26.05.28 (après-midi)

Port. : 06.22.05.77.49 – [www.scpc.fr](http://www.scpc.fr)

### AIPE

Courriel : [aip.e.prahecq@gmail.com](mailto:aip.e.prahecq@gmail.com)

Site internet : <http://aip.e.prahecq.free.fr>



*Groupe scolaire de Prahecq*

*7, rue des Ecoles*

*79230 Prahecq*

*Ecole élémentaire : 05 49 26 44 18*

*Ecole maternelle : 05 49 26 40 18*

## Contenu du livret



L'école	3
La garderie périscolaire (A.P.S.)	
La Garderie périscolaire en Maternelle	4
La Garderie périscolaire en Elémentaire	5
L'aide aux devoirs	7
La garderie	8
Le centre de loisirs	9
La cantine scolaire	10
L'Association Indépendante des Parents d'Elèves (A.I.P.E.)	11
Coordonnées utiles	12

## Association Indépendante des Parents d'Elèves (A.I.P.E.)



*Ecoles maternelle et élémentaire de Prahecq*

L'Association Indépendante des Parents d'Elèves (AIPE) a pour objectif de fédérer un maximum de parents autour de l'école.

**Les manifestations organisées** permettent de récolter des fonds pour les écoles et de participer à la vie de la commune :

- *Vide-Greniers*
- *Carnaval*
- *Veillée de Noël*
- *Fête des Écoles*

L'association présente **une liste de parents au Conseil d'École**. *Les parents élus représentent l'ensemble des parents et contribuent avec les différents interlocuteurs du Conseil d'École (enseignants, Mairie, réseaux particuliers...) au bon fonctionnement de l'école.*

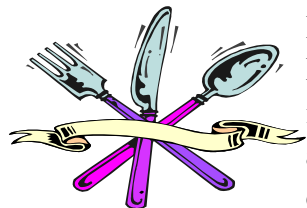
Nous vous proposons de venir à nos réunions, de participer à une ou plusieurs manifestations (préparation ou jour J), de figurer sur la liste d'élus au conseil d'école (faite lors de l'assemblée générale). Mais quel que soit votre engagement, **nous avons besoin de vous pour faire vivre ces échanges** et permettre à nos enfants de vivre encore mieux leur scolarité.

**Pour nous contacter : [aipe.prahecq@gmail.com](mailto:aipe.prahecq@gmail.com)**

*En demandant votre inscription sur notre liste de diffusion, vous recevrez régulièrement les invitations à nos réunions, les comptes rendus de celles-ci, les appels « aux bonnes volontés », etc.*

*Un système de parrainage peut être mis en place si vous le souhaitez.*

## Cantine Scolaire



La Cantine est entièrement gérée par la Commune. Des membres désignés par l'association indépendante des parents d'élèves (A.I.P.E) sont associés à l'élaboration des menus dans le cadre d'une commission extra-municipale.

Les repas pris par les enfants sont facturés en fin de mois par la Mairie. Ces factures doivent être acquittées auprès de la Trésorerie de Prahecq (hormis les factures inférieures à 15€ devant être réglées en Mairie).

Toute absence doit être signalée avant 9h les jours concernés (voir règlement).

### • Fonctionnement de la cantine

Les repas des enfants de l'école maternelle sont pris dans les locaux de la cantine. Les serviettes avec élastique marquées au nom de l'enfant doivent être fournies par les parents en début d'année. Elles seront rendues chaque fin de semaine.

### • Informations complémentaires

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, la Mairie a mis en place un protocole : les parents doivent établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en collaboration avec le médecin scolaire, l'enseignant, les responsables de cantine et la Mairie.

**Pour tout renseignement,  
merci de contacter le secrétariat de Mairie  
au 05 49 26 47 55**

## L'école

### Maternelle

**Directrice :** Mme Boutonnier Edith  
**Enseignantes :**

- Mme Blaise Aline
- Mme Boutonnier Edith
- Mme Macré Murielle
- Mme Papot Céline

**ATSEM :**

- Mme Fumeron Noémie
- Mme Geanty Carine
- Mme Poupard Julie
- Mme Sabourin Françoise

### Elémentaire

**Directrice :** Mme Pothier Delphine  
**Équipe éducative :**

- Mme Asperti Sophie
- Mme Decemme Géraldine
- Mme Duverger Laure
- Mme Maillot Mélissa
- Mme Pothier Delphine
- Mme Pradignac Elise
- Mme Renaudet Véronique
- Mme Truchi Sylviane
- Mme Gontan Véronique (Psychologue scolaire)
- M. Leloup Jean-Marc (Maître E)

### Horaires des classes :

	Maternelle		Elémentaire	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	9h - 11h45	13h30-16h	9h - 12h15	14h - 16h
Mercredi	8h45 - 11h45		8h45 - 11h45	

Les enfants doivent être accompagnés le matin et repris en charge le soir soit par des représentants légaux soit par des personnes autorisées par ces derniers. Pour toute autre prise en charge, il sera demandé un mot écrit et signé des parents donnant l'autorisation et précisant la personne, la date et l'heure de la prise en charge.

**Pédibus :** Ce service permet aux enfants de se rendre à pied à l'école, par petits groupes et sous la surveillance d'adultes bénévoles.

**Renseignements à l'école :**  
**05.49.26.44.18 (Elémentaire)**  
**05.49.26.40.18 (Maternelle)**

# La garderie périscolaire (A.P.S.)

A la rentrée scolaire 2019-2020 l'organisation des A.P.S. sera prévue comme suit :

RYTHMES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE – 2019-2020					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:00	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30
08:00	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30
	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35
	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H35-8H45	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50
	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H	CLASSE 8H45-11H45	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H
09:00	CLASSE 9H-11H45	CLASSE 9H-11H45		CLASSE 9H-11H45	CLASSE 9H-11H45
10:00					
11:00					
12:00	PAUSE MERIDIENNE 11H45-13H30	PAUSE MERIDIENNE 11H45-13H30	GARDERIE 11H45-12H30	PAUSE MERIDIENNE 11H45-13H30	PAUSE MERIDIENNE 11H45-13H30
13:00	CLASSE 13H30-16H	CLASSE 13H30-16H		CLASSE 13H30-16H	CLASSE 13H30-16H
14:00					
15:00					
16:00	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30		GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30
17:00	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45		GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45
18:00					
19:00					

# Centre de Loisirs

Le Syndicat de Communes Plaine de Courance organise un Centre de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans (sauf lors des vacances de Noël et la semaine du 15 août).

- **Mercredi**

Prise en charge des enfants par les animateurs du Centre de Loisirs à l'école à 12h.

Repas pris par les seuls enfants inscrits au centre puis activités jusqu'à 17h au Centre socio-éducatif de La Voûte de Prahecq (rue du Château). Un service de garderie gratuite est assuré de 17h à 18h.

- **Vacances scolaires**

Prise en charge des enfants dès 7h30 (garderie gratuite) et jusqu'à 17h avec des animateurs diplômés. Un service de garderie gratuit est assuré de 17h à 18h.

A chaque période de vacances, des activités sont organisées sur des thèmes choisis.

- **Vacances d'été - Centre de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans**

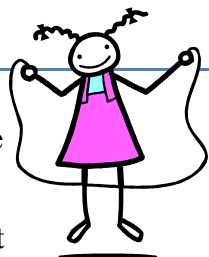
Programmes adaptés. Organisation de mini-camps en fonction de l'âge des enfants.

Renseignements et inscriptions sur le site : [www.scpc.fr](http://www.scpc.fr)

**Tous les renseignements sont à prendre auprès de  
Virginie Moirou au 05 49 26 05 28 (mairie de Prahecq)  
Ou au 05 49 26 11 70 (matin) et 06 22 05 77 49 (après-midi)**



# Garderie



La garderie pour les enfants scolarisés est un service municipal.

Pour une meilleure qualité d'accueil, deux garderies ont été mises en place :

## Garderie maternelle Tel. 06 68 64 90 66

- Pour les enfants de l'école maternelle.
- Dans les locaux de l'école maternelle.
- Surveillance assurée par du personnel communal.

## Garderie élémentaire Tel. 06 68 64 91 35

- Pour les enfants de l'école élémentaire.
- Dans les locaux de l'école élémentaire.
- Surveillance assurée par du personnel communal.

### • Horaires de la garderie payante

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
Pré-accueil	7h15-7h30	7h15-7h30
Garderie matin	7h30-8h30	7h30-8h30
Garderie après-midi	16h30-18h45	11h45-12h30

Les enfants seront récupérés au plus tard à 18h45 (tous les jours de la semaine sauf mercredi) ou à 12h30 (mercredi) dans l'enceinte de la garderie.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

### • Inscriptions

A l'occasion de la première garderie, une fiche d'inscription et de renseignements sera à remplir auprès du personnel de garderie.

### Tarifs 2019 :

Par garderie et par enfant : **0,95 €**  
Par pré-accueil et par enfant : **0,30 €**

RYTHMES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE – 2019-2020					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:00	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30	PRE-ACCUEIL 7H15-7H30
08:00	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30	GARDERIE PAYANTE 7h30-8H30
	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35	LIAISON GARDERIE GRATUITE 8H30-8H35
	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H35-8H45	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 8H35-8H50
	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS 8H50-9H
09:00			CLASSE 8H45-11H45		
10:00	CLASSE 9H-12H15	CLASSE 9H-12H15		CLASSE 9H-12H15	CLASSE 9H-12H15
11:00					
12:00			GARDERIE 11H45-12H30		
13:00	PAUSE MERIDIENNE 12H15-14H	PAUSE MERIDIENNE 12H15-14H		PAUSE MERIDIENNE 12H15-14H	PAUSE MERIDIENNE 12H15-14H
14:00					
15:00	CLASSE 14H-16H	CLASSE 14H-16H		CLASSE 14H-16H	CLASSE 14H-16H
16:00	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30		GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30	GARDERIE PERISCOLAIRE GRATUITE 16H-16H30
17:00	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45		GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45	GARDERIE PAYANTE 16H30-18H45
18:00					
19:00					

## L'aide aux devoirs (Ecole Elémentaire)

---

L'organisation de deux cycles d'activités périscolaires (garderie périscolaire du matin et garderie périscolaire du soir) identiques sur 4 jours, dans la continuité ou en amont des garderies municipales déjà instituées, permet d'englober dans des temps d'activités de garderie les activités périscolaires. En conséquence :

- Le matin : Les 15 minutes d'activités périscolaires, effectives de 8 heures 35 à 8 heures 50, auront lieu dans les mêmes locaux que le temps de garderie municipale payante courant de 7 heures 30 à 8 heures 30. Les enfants arrivant durant ces 15 minutes seront pris en charge par le personnel de garderie et les ATSEM (pour les élèves de l'école maternelle).
- L'après-midi : Le personnel communal titulaire assura la réalisation d'activités ludiques thématiques les après-midis de 16 heures à 16 heures 30, dans le cadre d'une garderie périscolaire avec des ateliers thématiques.

Les enfants ne souhaitant pas participer aux activités précitées, auront la possibilité de jouer librement dans la cour d'école ou dans la garderie, sous la surveillance d'un intervenant.

➔ Ecole maternelle - Les activités proposées seront les suivantes :

- Activité « Chants » ;
- Activité « Loisirs créatifs » (Dessins, etc) ;
- Activité « Lecture » ;
- Activité « Jeux de société » ,
- Activité « Jeux divers ».

➔ Ecole élémentaire - Les activités proposées seront les suivantes et pourront être réalisées dans les locaux précités (La Commune se réserve la possibilité de réaffecter les activités dans les locaux de l'école suivant le nombre d'enfants présents et la disponibilité des lieux et locaux principaux (Salle de garderie et cour d'école) :

- Activité « Grands jeux » - Cour d'école élémentaire ;
- Activité « Loisirs créatifs » (Dessins, origamis, etc) – Salle de garderie ;
- Activité « Lecture » - Bibliothèque primaire ;
- Activité « Jeux de société » - Salle de travaux pratiques.

**L'aide aux devoirs** est assurée par les enseignants rémunérés par la Commune et réservée aux élèves de l'école élémentaire.

Elle a lieu les mardis de 16h à 17h (tarif de **1,50 €** par jour d'aide aux devoirs).

Des documents seront distribués pour l'inscription.

**Pour tout renseignement : Virginie Moirou**  
**au 05.49.26.05.28 ou au 06.22.05.77.49**  
**Mail : v.moirou@gmail.com**